

Lyon, le 14 mars 2005

Réf : CHV109.doc

Objet : **Comité national de suivi des effets de la sécheresse sur la ressource en eau -
Réunion du 15 mars 2005**

Situation hydrologique du bassin Rhône-Méditerranée début mars 2005

1. Situation générale du bassin

En résumé, la situation sera préoccupante sur l'ensemble du bassin pour l'étiage 2005 si les précipitations de mars et d'avril ne viennent pas recharger les réserves en eau avant que les températures ne croissent et la consommation de certains usages n'augmentent.

Les situations les plus critiques rencontrées sont dans la moitié sud du bassin, du Sud de la Drôme et de l'Ardèche jusqu'au littoral méditerranéen à l'exception des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

On rencontre au niveau du bassin Rhône-Méditerranée des situations très contrastées passant d'une situation de grand déficit à une situation abondante (au-dessus des normales saisonnières) voire même au sein d'une région comme c'est le cas pour Languedoc-Roussillon.

La pluviométrie des prochaines semaines, encore efficace pour les réserves en eau, sera déterminante. Un retour à une pluviométrie normale d'ici mai permettrait de résorber partiellement le déficit.

Pluviométrie

Le pourtour méditerranée se distingue par un déficit hydrique très important sur le littoral languedocien (hormis la zone pyrénéenne), sur le littoral de la région PACA (Bouches-du Rhône et Var) ainsi que sur une partie des Alpes du Sud dans le département des Alpes de Haute-Provence et l'Est des Hautes-Alpes. Les rapports à la normale de ces 2 derniers mois soulignent une situation déficitaire de plus en plus marquée.

Les cumuls pluviométriques sont proches de la normale dans le Jura, au Nord de l'Ain et dans le Mâconnais. Les Alpes du nord ont connu en janvier des chutes de neige importantes.

Des cumuls pluviométriques normaux ne se retrouvent uniquement dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales et dans le Val de Saône.

2. Situation région par région du nord au sud du bassin

• Bourgogne

Pour le troisième mois consécutif, la pluviométrie a été déficitaire sur la majeure partie de la Bourgogne, la quasi-totalité des pluies étant tombée au milieu du mois. Le déficit constaté les deux mois précédents se creuse donc un peu plus, affectant la recharge de manière notable.

Les débits des cours d'eau bourguignons sont tous très proches des valeurs moyennes de février. On remarque toutefois que les valeurs les plus faibles sont celles des cours d'eau dépendants étroitement de l'alimentation des nappes. C'est donc de ce côté qu'il faudra être particulièrement vigilant dans les semaines à venir.

Or, le déficit chronique des précipitations n'a pas permis aux réserves souterraines de se reconstituer pleinement. Les cotes observées sont en effet très majoritairement inférieures à la normale, ce qui augure mal de la suite de l'année hydrologique.

La gestion des barrages peut se faire sans difficultés pour l'instant et ne suscite aucune inquiétude particulière

• Franche-Comté

Les précipitations importantes de février et la fonte du manteau neigeux due au redoux ont entraîné une réaction significative des cours d'eau. Si beaucoup de rivières principales (Doubs, Saône, Allan) ont des niveaux légèrement supérieurs aux moyennes, les autres cours d'eau (Salon, Savoureuse, Ognon, Bienne) connaissent déjà un étiage d'ordre triennal. On peut espérer un maintien des niveaux suite à la fonte du manteau neigeux encore présent, mais la tendance générale est à la baisse des débits.

Les sources karstiques et les nappes d'accompagnement des principaux cours d'eau ont réagi nettement aux précipitations mais la recharge réelle n'a été que de quelques dizaines de centimètres (10 à 20) proche de la moyenne. Les aquifères plus vastes et moins dépendant des cours d'eau demeurent bien en deçà des valeurs moyennes mensuelles.

• Rhône-Alpes

Les précipitations des mois de janvier et février sont inférieures aux normales de saison tout comme celles de la fin de l'automne 2004. Les déficits sont les plus importants dans les Alpes et dans le sud de la région.

Les rivières en subissent le contrecoup. Si les écoulements restent conformes aux normales saisonnières sur la façade ouest, ils sont faibles dans le massif alpin et très faibles dans l'extrême sud de la région Rhône-Alpes comme dans la haute vallée de l'Ardèche.

La majorité des nappes de la région accuse le faible régime des précipitations observées depuis le début de l'automne d'autant plus que cette situation se répète pour la deuxième année consécutive. La situation des nappes est préoccupante dans la Dombes, le pays de Gex, la Bièvre-Valloire, l'Est-Lyonnais et le sud de la Drôme.

- **Languedoc-Roussillon**

A l'approche de ce début de printemps, on peut constater que la pluviométrie des 5 derniers mois est largement déficitaire sur la moitié Est de la région. En conséquence, la situation hydrologique sur le Gard, la Lozère et l'Hérault est nettement déficitaire. Les cours d'eau présentent de faibles débits comparables à ceux généralement atteints en début d'été.

Le niveau des nappes souterraines y est également en dessous des moyennes inter annuelles.

Globalement les retenues artificielles présentent un taux de remplissage légèrement en dessous de la moyenne saisonnière, cependant la fonte de l'épais manteau neigeux sur les reliefs pyrénéens pourrait combler une partie du déficit.

- **PACA**

Les mois de janvier et février ont été extrêmement secs, seules quelques très faibles précipitations neigeuses sur la bordure littorale des Alpes-maritimes et l'ouest du Var ont pu donner une vague impression d'humidité. Le déficit en eau sur les quatre derniers mois s'accroît.

La baisse des débits se poursuit sur pratiquement tous les cours d'eau de la région. Les débits moyens mensuels des cours sont bien en dessous du quart de leurs débits moyens observés les années précédentes. La fréquence de retour d'une telle situation de sécheresse pour un mois de février est pour beaucoup de cours d'eau supérieure à 10 ans (plus de 2 stations sur 3). Cette situation devient préoccupante pour les cours d'eau de type méditerranéen qui n'ont pas pu se recharger, alors qu'à cette saison ils devraient être largement pourvus en eau.

De même, pour les nappes souterraines, la région PACA n'a globalement pas reçu depuis le mois de novembre de précipitations susceptibles de recharger les différentes nappes. Les réserves sont donc faibles pour la saison : Le plus souvent, les niveaux des nappes sont inférieurs aux minimales inter annuelles et on constate une baisse quasi constante des niveaux piézométriques.

Cette situation devient préoccupante d'autant plus que les réserves en eau sous forme de neige en altitude sont également faibles.

L'ensemble des services de la région suivent attentivement l'évolution de cet état de sécheresse par un suivi des indicateurs de la situation de la ressource en eau. Au niveau régional, une réunion a eu lieu le 14 mars avec le SGAR afin d'examiner la situation, l'avancement du plan sécheresse régional et la proposition éventuelle de mesures. Un communiqué de presse sera envoyé dans les jours qui viennent pour appeler à la vigilance les différents usagers de l'eau. La Commission Exécutive Durance a également recommandé à ses usagers de veiller à faire des économies d'eau.

Les 4 barrages EDF de la région sont remplis correctement. Selon les prévisions d'EDF, les retenues ont une bonne probabilité d'être remplies pour satisfaire les besoins en énergie, les droits d'eau à vocation d'Alimentation en eau potable et d'irrigation en aval de ces retenues, ainsi qu'un niveau satisfaisant dans les retenues de Sainte-Croix et de Serre-Ponçon pour le maintien des activités touristiques en période estivale. Afin de préserver ce taux de remplissage, le Préfet de région a accordé une autorisation pour la production électrique à partir de la centrale thermique de Martigues (EDF) ou à celle de GARDANNE (SNET) pour compenser les réductions de turbinage.

Au niveau départemental, des comités sécheresse sont planifiés dans les départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute-Provence respectivement en mars et début avril.

3. Situation des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles

Reproduction de la truite

Les conditions de reproduction de la truite ont été moyennes sur l'ensemble du bassin avec des situations contrastées : crues trop tardives en Isère, trop faibles débits dans les tributaires des grands lacs alpins ; bonnes conditions pour les cours d'eau de Franche Comté et des Alpes du sud ; mais plus médiocres pour les côtiers est.

Un redoux de printemps trop rapide avec une fonte importante du manteau neigeux (crues, eaux très turbides) risquerait de diminuer le taux de survie des alevins à l'émergence des frayères. La réussite de la fraie peut être compromise sur les zones montagneuses eu égard aux faibles niveaux des cours d'eau et à l'importante prise en glace.

Reproduction du brochet

La reproduction n'a pas débuté. Les zones de fraie potentielles ne sont pas encore inondées par les crues de printemps et la température de l'eau (< 10 °C), trop basse pendant de trop longues périodes, bloque actuellement la fin du processus de maturation des gonades chez les géniteurs.

Espèces migratrices

En raison des basses températures et des faibles débits, l'amontaison des civelles est bloquée : observations réalisées à la passe piège des Saintes Maries de la Mer, ainsi que sur le Vidourle.

Halieutisme

Les conditions hydrauliques actuelles (eaux froides et basses) ne sont pas favorables à une bonne réussite de l'ouverture prochaine des cours d'eau salmonicoles, notamment l'étiage hivernal très prononcé dans les parties montagneuses où les cours d'eau sont pris par les glaces. Il risque d'en être de même pour des lacs jurassiens : lac du Val, Clairvaux .

Des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, envisagent pour une meilleure protection des stocks piscicoles, de demander le report de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie : Alpes Maritimes, Bouches du Rhône .

4. Dispositions demandées au niveau du bassin en vue de l'étiage 2005 (lettre du directeur de l'eau aux préfets du 15 mars)

➤ **Planification et anticipation des mesures de limitation des prélèvement d'eau et arrêtés cadre à établir :**

Les rivières du bassin sont pour la plupart régionales, la gestion étant assurée au niveau des régions parfois par des structures particulière comme la Commission Executive Durance qui gère la répartition des eaux des barrages de Serre-Ponçon (sur la Haute-Durance) et le barrage de Saint-Croix (sur le Verdon).

Les DIREN sont très actives sur le bassin pour le suivi et la gestion des périodes de sècheresse fréquentes.

Au niveau du bassin Rhône-Méditerranée, celui-ci compte 3 cours d'eau interrégionaux principaux le Rhône, la Saône et l'Ain.

L'**Ain** est suivi par la cellule d'alerte de la basse vallée de l'Ain piloté par la DDE de l'Ain. Cette cellule fonctionne en continu chaque été ; elle associe l'amont et l'aval, et propose au comité sècheresse départemental des actions de gestion des cours d'eau et des prélèvements. Elle préconise des restrictions d'usage si nécessaire.

Un arrêté cadre sur la **Saône** est envisageable bien que cette rivière ne soit pas connue pour des problèmes de déficit lié aux usages. Les problèmes éventuels pourraient concerner l'eutrophisation en été de certains secteurs du cours d'eau.

La construction technique de cet arrêté est à entreprendre avec les différentes régions concernées (Franche-Comté, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes et Lorraine).

Le **Rhône** connaît un débit régulé artificiellement sur tout le bassin, débit qui reste important. Le problème ne concerne pas les limitations d'usages. Il reste toutefois à préciser entre les grands utilisateurs (autorités suisses, CNR, EDF) la gestion des débits en période estivale pour limiter les trop grandes variations. Une autre question sur ce fleuve est la gestion des températures des Centrales Nucléaires de Production Electrique (CNPE), en particulier.

Sur ces questions, le comité sècheresse instauré sur le bassin en 2004 prendra le relais du comité de suivi des rejets thermiques des centrales qui avait été activé courant de l'été 2003. Ce comité élargi et chargé de suivre le fleuve Rhône sera réuni si la situation devient critique.

➤ **Veille sur la gestion des stocks des barrages-réservoirs**

Compte tenu de l'importance des grands aménagements hydrauliques du bassin, une veille des niveaux de remplissage est à assurer par le comité sècheresse. La remontée de ces données est à organiser et à améliorer au niveau du bassin en concertation avec EDF, CNR...

➤ **Planification des mesures de limitation des usages / indicateurs nationaux issus des bassins cours d'eau et mesures de limitation des usages en vigueur**

Comme en 2003 et en 2004, la délégation de bassin assurera un suivi et une analyse des arrêtés sécheresse qui lui parviendront toutes les semaines dans les périodes de crise.